DECISION DU MAIRE

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

MARCHES PUBLICS

N° 2023-043

Objet : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DES REMPARTS - AVENANTS

Le maire de la Commune de Saint-Just Saint-Rambert

- **VU** les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délibération n°2020-019 en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées dans cette délibération, notamment, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs aux seuils européens (y compris les avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **VU** les délibérations n° 2018-105 du 20 septembre 2018 et n° 2018-129 du 15 novembre 2018 par lesquelles ont été attribués les marchés de travaux de réhabilitation de la maison des Remparts,
- **CONSIDERANT** que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour terminer la réhabilitation de la maison des Remparts en vue du déménagement de la mairie,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure ces avenants relatifs aux travaux de réhabilitation de la maison des Remparts aux conditions suivantes :

Lot	Entreprise	Montant initial (toutes tranches comprises) € HT	Montant avec avenants antérieurs (toutes tranches comprises) € HT	Montant avenant € HT	Numéro avenant	Montant après avenant (toutes tranches comprises) € HT	% d'écart introduit par l'avenant
Lot n°3 : VRD - Tranche optionnelle n°1	Xavier JEROME TP	56 889,55	56 889,55	23 774,60	1	80 664,15	41,3 %
Lot n°5 : Serrurerie - Tranche ferme	SARL M2B ROANNE	71 105,00	45 458,00	- 7 850,00	2	37 608,00	- 11,04 %
Lot n°6 : Menuiserie extérieure aluminium - Tranche ferme	DELTREIL	23 826,20	23 826,20	5 973,04	1	29 799,24	25,06 %
Lot n°7 : Menuiserie intérieure - Tranche ferme et tranches optionnelles n°1, 2 et 3	MENUISERIE PETIT SARL	173 339,98	176 972,56	- 25,528,07	3	151 444,49	- 14,73%
Lot n°9 : Plâtrerie /Peinture	PEPIER-CHARREL	213 819,50	216 789,96	12 347,90	2	229 137,86	5,77 %
Lot n°10 : Faux plafonds	MCP	45 095,30	45 095,30	949,68	1	46 044,98	2,11 %
Lot n°12 : Sols minces	APM 42 / FP REVETEMENTS DE SOLS	52 998,10	52 998,10	1 500,00	1	54 498,10	2,83 %

DECISION DU MAIRE

Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

MARCHES PUBLICS

Lot n°14 : Chauffage rafraîchissement ventilation plomberie	SAS FERRARD ET CIE	371 619,00	406 186,00	9 435,00	4	415 621,00	2,54 %
Lot n°15 : Electricité Courante faible	ENTREPRISES TRIMELEC	151 379,10	157 029,10	14 480,80	2	171 509,90	9,57 %
Lot 16 : Menuiseries extérieures bois	GENEVRIER MENUISERIE	119 982,00	119 982,00	8 333,00	1	128 315,00	6,95 %

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 23 du budget communal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera transmise aux entreprises concernées pour notification.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Principale de Montbrison.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'en prendre acte.

Fait à Saint-Just Saint-Rambert, le 27 avril 2023

Olivier JOLY
Maire de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT

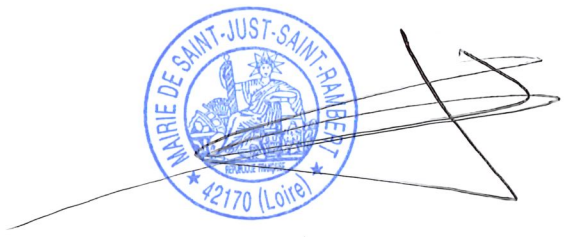

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202798-20230427-D2023-043-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/04/2023